

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 SEPTEMBRE 2022  
A 20H00**

Nombres de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Pouvoir : 0  
Votants : 14

**PRESENTS** : Mme Pascale BAVOUZET, M. Valéry JANVIER, M. François RULLAUD, Mme Nadine SALLÉ, Mme Christelle DAIGURANDE, M. Sylvain SCHULER, M. Francis COLIN, Mme Marina PICARD-CAUSSE, M. Maxime AMBLARD, Mme Priscille VANHAY, Mme Nathalie JAMET, M. Jean-Marie LAMY, Mme Anne-Marie BOIRON et Mme Catherine GIRAUD

**ABSENT EXCUSÉ** : M. Cyril JOUBERT

**SECRETAIRE** : Mme Marina PICARD-CAUSSE

**DÉLIBÉRATIONS :**

Madame La Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Demande de Fonds de Concours 2022 – Création quai de bus - à Châteauroux Métropole.

Le conseil accepte ce nouveau point.

**2022- 46 Demande de Fonds de Concours 2022 – Création quai de bus - à Châteauroux Métropole :**

Cette délibération annule et remplace la délibération 2022.15.

Afin de permettre à toutes les personnes d'utiliser les transports en communs et de se mettre en conformité avec la législation, il convient de créer un arrêt de bus accessible PMR en face de la mairie.

Un accord cadre de travaux a été signé par la commune avec Châteauroux Métropole pour le LOT 4 (travaux de création de quai de bus) en 2021. L'entreprise retenue est EUROVIA. Le montant estimé des travaux s'élève à 10 411.40 € HT.

Afin de réaliser ces travaux, trois subventions au titre de la DETR 2022, des amendes de police et de Fonds de concours spécifique sont demandées.

Les amendes de police ayant été refusées, le fonds de concours d'un montant de 1041.15 € normalement prévu a été revu à la hausse pour compenser cette perte. Il s'élève désormais à 1500 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la création d'un arrêt de bus accessible PMR en face de la mairie et charge la maire de solliciter les subventions selon le plan de financement suivant :

DETR (50%)	5 205. 70 €
Fonds de concours	
Châteauroux Métropole	1 500.00 €
Fonds propres	3 705.70 €
TOTAL :	10 411.40 € HT
TVA	2 082. 28 €

### **2022-47 Financement du BAFD pour un agent du service jeunesse :**

Au regard des difficultés grandissantes que connaît la collectivité pour recruter des animateurs titulaires du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et/ou du BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) pour travailler dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Madame la Maire propose de développer la prise en charge intégrale de ces formations. Un agent du service jeunesse souhaitant participer à l'une d'entre-elles du 01/10/2022 au 09/10/2022. Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour que l'agent suive cette formation, autorise la collectivité à financer l'intégralité de celle-ci, soit 420€, et charge Madame la Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

### **2022-48 Désignation des délégués représentants les élus et les agents au Comité National d'Action Sociale :**

Suite au départ Mme Peggy PULVÉRIN, représentante et correspondante des salariés, un nouveau membre du personnel a été désigné par l'ensemble du Conseil Municipal. Il s'agit de Madame Corinne DUPEUX. Madame Pascale BAVOUZET reste la représentante des Élus.

### **2022-49 Création d'un poste permanent et Autorisation de recruter un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (article L.332-8 2° du code général de la fonction publique) :**

Suite au détachement d'un agent du service Administratif, les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent de Secrétaire de Mairie relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'Adjoint Administratif, à temps complet (la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Accueillir, renseigner la population et instruire les dossiers sur les domaines de : l'état civil, les élections, l'urbanisme, l'aide sociale.
- Assister et conseiller les élus, préparer le conseil municipal, les délibérations, les commissions, les arrêtés du maire.
- Suivre les marchés publics et les subventions.
- Gérer la comptabilité : engagements de dépenses et titres de recettes.
- Gérer le patrimoine communal et suivre les travaux.
- Gérer les services communaux existants (salle, garderie, bibliothèque, cantine,...).
- Gérer et développer les liens avec les structures intercommunales et les partenaires.
- Communication: gestion de la page Facebook, des alertes SMS.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la création de ce poste sur cet emploi permanent pour une durée déterminée de 6 mois renouvelable.

### **Mise en location de l'appartement du Château de la Tremblère :**

La Maire propose au Conseil Municipal de louer à des particuliers l'appartement situé dans une dépendance du Château de La Tremblère puisque celui-ci est inoccupé à ce-jour.

Après discussions, l'ensemble du Conseil Municipal estime que le projet est prématuré. En effet, ne connaissant pas la destination finale du château de La Tremblère et les éventuels travaux associés, il semble compliqué d'avoir des locataires dans l'enceinte de celui-ci.

## **2022-50 Lancement de l'APS ou de l'appel à concours sur esquisses pour l'école à énergies positives :**

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de lancer l'APS ou l'appel à concours sur esquisses pour la création d'une nouvelle école à énergies positives.

Cette opération permet de diffuser sur un logiciel adapté la description de notre projet sous forme d'appel d'offres pendant une durée de 3 semaines. Parmi les architectes qui auront répondu, nous sélectionnerons ceux dont le projet répond au mieux à nos critères avant de n'en sélectionner plus qu'un.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le lancement du projet.

## **2022-51 Décision modificative :**

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Fournitures administratives	6064		700,00			
Voiries				615231		11 000,00
Multirisques				6161		700,00
Frais d'actes et de contentieux				6227		1 600,00
Transports collectifs				6247		400,00
Frais de télécommunications	6262		2 000,00			
Personnel titulaire	6411		1 300,00			
Indemnité inflation				6415		1 300,00
Dotations aux provisions pour dépréciations	6817		13 500,00			
Fonds de péréquation des ressources				739223		2 500,00
Fonctionnement dépenses			17 500,00			17 500,00
			<b>Solde</b>			<b>0,00</b>
Bâtiments scolaires	21312	32	1 170,00			
Matériel de bureau et matériel informatique				2183	12	700,00
Autres immobilisations corporelles				2188	12	470,00
Investissement dépenses			1 170,00			1 170,00
			<b>Solde</b>			<b>0,00</b>

## **Questions diverses :**

### **• Pose de caméras :**

Suite à l'arrivée de la fibre optique sur une partie de la commune, la mise en place d'une dizaine de caméras est prévue. Un serveur spécialement conçu pour cela a été acheté par la Mairie et va permettre la gestion des images. Le prix d'une caméra s'élève à 200 € environ. Un dossier pour chaque caméra sera envoyé à la préfecture, les administrés seront mis au courant et des panneaux « Commune sous vidéo-surveillance » seront mis en place. En cas d'incident, la gendarmerie aura accès aux images.



• **Campagne de capture des chats errants aux « Loges Brûlées » :**

Une prolifération des chats errants a été observée aux « Loges Brûlées » obligeant la commune à procéder à un trappage du 12 septembre au 12 décembre 2022.

Une administrée volontaire, Madame LECHAT, prend en charge cette capture. Les chats capturés seront transportés par ses soins à la SPA de l'Indre au nombre de cinq maximum par semaine. Un arrêté a été pris et affiché en Mairie ainsi que sur la zone de capture, les administrés ont été mis au courant (courrier, message Facebook).

• **Atelier numérique Familles Rurales :**

L'initiation aux tablettes numériques débute le mardi 06 septembre avec un total de 13 inscrits. Ils ont été divisés en deux groupes d'1h30 (10h30-12h et 13h30-15h).

• **Rentrée scolaire 2022/2023 :**

Au total 126 élèves : 64 filles et 62 garçons sont scolarisés à Arthon, maternelle et primaire confondus, cette année. Il y en a 4 en moins par rapport à l'an dernier, cependant ils y en a plus qui mangent à la cantine.

Ils sont répartis comme suit :

- 49 maternelles → 26 filles et 23 garçons
- 77 élémentaires → 38 filles et 39 garçons

L'école accueille également une nouvelle maîtresse, Madame Fabienne HAUSWALD en remplacement de Madame Sylvie LOUBES.

• **Augmentation des prix de l'électricité et du gaz :**

La mairie ne sera pas impactée par l'inflation du gaz et de l'électricité, car elle a renouvelé ses contrats avant l'augmentation de ceux-ci.

Il est néanmoins question de réduire le coût de l'électricité à l'hiver prochain, pour l'école en installant des programmateurs sur les radiateurs.

• **Point sur la boulangerie :**

Les nouveaux locataires habitent sur place à ce jour.

L'ouverture normalement prévue au 1<sup>er</sup> octobre est retardée courant novembre suite à des problèmes de livraison sur les fournitures (comptoir, vitrines réfrigérées...).

• **Projet La Tremblère :**

L'annonce des Jeux Olympiques dans notre département et à proximité même d'Arthon a remis en question notre projet de base. Cette opportunité nous amène à remettre en état l'ensemble du château, et non plus seulement quelques chambres, afin de pouvoir accueillir convenablement d'éventuel staff et toute autre personne en lien avec les JO. Les travaux devront être terminés pour janvier 2024. De nombreux devis ont déjà été faits.

La séance est levée à 22h30.

Secrétaire de séance,



M. PICARD-CAUSSE



La Maire,



P. BAVOUZET